

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-6001

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Revente, à l'OPAC du Grand Lyon, d'un immeuble situé 12 rue de la Favorite**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande de l'OPAC du Grand Lyon, la communauté urbaine de Lyon a préempté, au prix de 1 090 000 F, un immeuble situé 12 rue de la Favorite à Lyon 5°, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux en prêt locatif à usage social, avec mise en conformité des deux T3 existants aux 1^{er} et 2° étages et création d'un T3 au 3° étage.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 312 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment sur rez-de-chaussée élevé de 3 étages avec combles et comprenant 3 logements à usage d'habitation et un local commercial.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée, l'OPAC du Grand Lyon, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la communauté urbaine de Lyon ledit immeuble au prix précité et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

Vu ladite promesse ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette liée à ce dossier sera inscrite au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,